

17^{ème} réunion du groupe de Travail intercommunal sur le Climat

Le financement de la transition écologique

Compte-rendu

Animé par Danielle Dambach, Présidente déléguée de l'Eurométropole de Strasbourg, Maire de Schiltigheim

11 communes représentées : Sylvie Arbogast (Breuschwickersheim), Jacques Baur (Blaesheim), Roger Bode (La Wantzenau), Raphaële Deprost (Oberhausbergen), Charline Doridant (Lingolsheim), Sabine Hemmerling (Entzheim), Yaël Hubert (Lampertheim), Annie Kessouri (Kolbsheim), Michèle Lecklerc (Plobsheim), Sébastien Laeng (Entzheim), Stephan Schubnel (Geispolsheim), Jean-Marie Vogt (Schiltigheim).

Services Ville et Eurométropole de Strasbourg : Karine Bougaud, Amandine Dupin, Emeline Lafaury, Sabrina Zobic

Partenaires : Maxime Ammendolea et Murielle TEMME (Agence du Climat)

Autres : Géraldine Rousselle, Consultante (gérante GREEN)

Date : 21 février 2024 de 18h à 19h30

Introduction

Danielle DAMBACH introduit la 17^{ème} réunion du groupe de travail intercommunal sur le climat en adressant ses pensées à la commune d'Eckbolsheim suite au décès de Monsieur le Maire. Elle excuse Monsieur Ritleng (adjoint) et Monsieur Wiesel (DGS) qui devaient intervenir dans la présente réunion.

Elle poursuit par un discours introductif sur le financement de la transition écologique, thème sollicité par les communes dans le questionnaire qui leur a été adressé.

Elle indique que, face à l'urgence climatique, les besoins de financement sont considérables. Elle cite :

- le rapport « Plan d'actions pour le financement de la transition écologique » de mai 2023 dans lequel l'Institut de la Finance Durable évalue un besoin en investissement de 30 à 65 Milliards € annuels supplémentaires d'ici à 2030 pour atteindre les objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone 2 (SNBC-2).
- Le rapport Pisani-Ferry qui estime quant à lui à 101 Milliards €/an la facture pour la future SNBC-3.

Elle ajoute que le coût de ces investissements reposera principalement sur les entreprises et les acteurs publics (pour les 2/3 des investissements totaux). Ainsi, les collectivités vont devoir plus que doubler leurs investissements climat d'ici à 2030 (étude menée par I4CE). Au-delà des besoins en investissements, elles seront contraintes d'augmenter leurs moyens humains pour l'ingénierie climat et donc leurs dépenses de fonctionnement pour lancer et assurer la maîtrise d'ouvrage des

Sources citées :

https://medias.vie-publique.fr/data_storage_s3/rapport/pdf/289488_1.pdf

14 octobre 2022 - [ÉTUDE CLIMAT](#) - Par : [Aurore COLIN](#) / Axel Erba / [Morgane NICOL](#) / Claire Abbamonte (SFIL) - Mise à jour de la publication le 13/04/2023

investissements climat d'une part, et pour animer la dynamique de décarbonation des acteurs de leur territoire d'autre part.

Elle poursuit en indiquant que des financements sont disponibles mais qu'il est parfois difficile de les identifier et de s'y retrouver dans les spécificités de chaque dispositif et dans leur articulation.

L'objectif de la présente réunion est précisément d'apporter de la lisibilité sur les aides financières existantes, leurs liens avec le Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique de l'Eurométropole de Strasbourg (PTRTE) mais également sur les accompagnements à l'ingénierie de projets proposés notamment par l'Agence du Climat.

Elle présente l'ordre du jour :

- 1. Présentation du Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique (PTRTE)**
- 2. Accompagnements des communes de l'Eurométropole dans le financement de leurs projets de transition écologique**
- 3. Retours d'expériences**
- 4. Questions-réponses**
- 5. Points d'actualité**

1. Présentation du Pacte Territorial de Relance pour la Transition Écologique (PTRTE) (Diapos 4 à 9)

Sabrina ZOBIC, Responsable de la mission recettes à l'Eurométropole de Strasbourg (Sabrina.ZOBIC@strasbourg.eu)

Sabrina ZOBIC explique que, face à la multiplicité des contractualisations, l'État, la Région Grand Est et la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA) ont engagé en 2021 une démarche d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations : le Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE).

Elle est issue de la convergence du Contrat territorial de relance et de transition écologique (CTRTE) porté par l'État et du Pacte territorial porté par le Conseil régional.

Le PTRTE de l'Eurométropole de Strasbourg, conclu pour la durée du mandat municipal 2020-2026, a été signé le 26 avril 2022, couvrant le périmètre de l'Eurométropole et des 33 communes.

Il est structuré autour de 3 orientations stratégiques :

- Transition énergétique et écologique
- Cohésion territoriale et coopération
- Economie plurielle ancrée dans les territoires

Et de 3 sujets transversaux :

- Le déploiement des usages du numérique
- Les synergies inter-territoires et interrégionales
- Les dynamiques transfrontalières

Le PTRTE permet de disposer d'une lecture transversale de la stratégie de développement du territoire et des contractualisations associées tout en facilitant l'identification des sources de financements existantes.

Il s'intègre en 2024, dans le cadre de la relance économique, de la réussite de la transition écologique et de la territorialisation de la planification écologique (COP territoriale). Cadre de

référence pour la mise en œuvre partenariale des politiques publiques d'intérêt partagé, le PTRTE est un dispositif d'ingénierie financière tout comme un outil de coordination unique, partagé avec tous les partenaires. Le suivi du PTRTE s'appuie sur une démarche collaborative pragmatique pour suivre au plus près les projets des communes et les assister dans leur mise en œuvre.

L'un des éléments clés de ce pacte est l'engagement des signataires dans l'accompagnement de l'Eurométropole et des 33 communes bénéficiaires dans la réalisation de leurs projets avec la présence de l'Agence du Climat dans les sessions de travail dédiées aux communes. La mise en place d'une ingénierie financière partenariale permet d'identifier les sources de financement publiques les plus pertinentes.

Classiquement, les PTRTE référencent prioritairement les projets structurants du territoire. L'EMS a fait le choix d'aller plus loin en mettant en place un observatoire des projets du territoire ayant pour objectif de mieux identifier les enjeux qui animent le territoire, de faciliter la transversalité et de mieux tracer les flux financiers publics. En 2023, un travail conséquent d'identification et de qualification des projets du territoire a été effectué avec les 33 communes ainsi que l'ensemble des directions de la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg.

Les projets 2021-2026 recensés fin 2023 représentent de 2,05Mds€ via plus de 50 conventions.

- 395 projets de l'Eurométropole ont été recensés, représentant 1,132 Md€ d'investissement,
- 213 projets Ville de Strasbourg représentant 505M€ d'investissement
- 453 projets de communes représentant 411 M€ d'investissements

À titre d'illustration, sur 2947 dispositifs de financements examinés, 1003 financements ont été accordés pour un montant total de 334.96 M€.

2. Accompagnements des communes de l'Eurométropole dans le financement de leurs projets de transition écologique (Diapos 10 à 16)

Maxime AMMENDOLEA, *Chargé de mission ingénierie financière et projets européens à l'Agence du Climat* (maxime.ammendolea@agenceduclimat-strasbourg.eu)

Maxime AMMENDOLEA présente l'accompagnement des communes réalisé par l'Agence du Climat pour le financement de leurs projets de transition écologique. Il conseille aux communes de prendre contact avec l'Agence très en amont du projet pour viser une haute valeur environnementale et optimiser la recherche de financements et de co-financements. Il est par exemple possible d'obtenir des soutiens financiers sur les études préalables ou des aides à l'ingénierie de projet si on anticipe suffisamment la démarche.

Maxime AMMENDOLEA cite quelques aides disponibles tout en précisant que près de 300 dispositifs sont mobilisables. Le rôle de l'Agence est ainsi de réaliser une veille sur les différents dispositifs financiers (dont les appels à projet pour lesquels les échéances peuvent être assez courtes) et de se positionner en tant que facilitateur pour conseiller les collectivités sur mesure, sans se substituer aux services.

Stephan SCHUBNEL demande si l'obtention des aides est soumise à une obligation de résultats. Maxime AMMENDOLEA lui répond que ce sont les financeurs qui sont décideurs en la matière sur la base des objectifs et indicateurs fixés dans le contrat. Il peut y avoir des minorations des versements si les objectifs ne sont pas atteints ou si les rapports produits ne sont pas suffisamment

argumentés. Cependant, il peut également y avoir des cas de forces majeures qui ont eu une incidence sur la réalisation du projet et ce sont les financeurs qui décideront de l'octroi des fonds après un échange avec le porteur de projet.

Sébastien LAENG ajoute que l'obtention de la subvention ne représente que la moitié du chemin, la seconde partie étant l'encaissement de la subvention. Il est important de mettre en place un suivi rigoureux des factures et des autres pièces justificatives requises, d'autant qu'il peut y avoir un décalage assez important entre la fin des travaux et l'encaissement, notamment dans le cas de marchés de travaux.

Maxime AMMENDOLEA évoque le dispositif ACTEE intéressant pour la rénovation énergétique du patrimoine public car il permet de financer des études énergétiques, des outils de mesure et des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage. De plus, nouveauté 2024, le financement va couvrir de la maîtrise d'œuvre pour certains projets qui peut aller jusqu'à 80% de cofinancement. L'Agence du Climat est animatrice de ce dispositif piloté par l'Eurométropole de Strasbourg.

Pour les projets en lien avec la végétalisation (Ex : désimperméabilisation ou raccordement des eaux pluviales), l'Agence de l'eau peut co-financer à hauteur de 70%.

La Banque des territoires apporte un soutien assez fort à l'ingénierie de projet pour les communes en lien avec le fonds vert, ce qui permet de financer des études à hauteur de 50% maximum.

Le dispositif Climaxion de la Région Grand Est peut financer jusqu'à 70% des études. Sabrina ZOBIC ajoute que la Région Grand Est va refondre ses dispositifs à la rentrée 2024.

Sébastien LAENG explique que le découpage de ses projets permet d'optimiser l'obtention de financements. Il présente par ailleurs des exemples de projets soutenus et indique qu'il est difficile de dépasser certains plafonds (ex : plafond d'aide pour une tranche de DSIL : 500 000 €.)

Sébastien LAENG indique que les financements incitent les communes à verdir leurs projets.

Maxime AMMENDOLEA présente quelques dispositifs de financements innovants, généralement peu connus des collectivités, qui peuvent venir en complément de subventions classiques tels que :

- le fonds Nature 2050 ou le fonds MAIF pour le vivant
- l'Européen City Facility, appel à projet européen dédié aux collectivités territoriales européennes de petite taille qui peut permettre de bénéficier d'un forfait de 60 000€ pour financer un plan d'investissement ou des études sur des projets d'efficacité énergétique.

Maxime AMMENDOLEA évoque également l'intracring proposé par la Banque des territoires pour la rénovation de bâtiments publics et l'éclairage public. Ce dispositif permet de faire un prêt à la Banque des territoires en anticipant les économies d'énergie réalisées grâce aux actions engagées. Ces économies sont ainsi transformées en crédits d'investissement.

Il conclut en invitant les communes intéressées par un accompagnement à contacter l'Agence du Climat. Stéphane SCHUBNEL se déclare très satisfait de sa collaboration avec Laurent VOGEL, l'un des conseillers.ères de l'Agence.

3. Retour d'expériences d'Entzheim (Diapos 16 à 21)

Sébastien LAENG, Directeur Général des Services (s.laeng@entzheim.fr)

Sébastien LAENG commence sa prise de parole en adressant ses pensées à la commune d'Eckbolsheim.

Projet 1

Il poursuit par la présentation du projet d'aménagement du parvis et du carrefour de la Mairie dont l'inauguration est prévue le 18 mai 2024. Il explique que la commune possède un étang paysager entouré d'un parc situé au cœur du village. Le projet vise à ouvrir le parvis de la Mairie sur l'étang et sur le parc en étendant ce dernier.

Il ajoute que la gestion intégrée des eaux pluviales a été développée sur l'ensemble du périmètre de l'opération en raison de la vulnérabilité de la commune au risque inondation. La commune a en effet été victime d'importantes inondations en 2018 et 2019 en raison de son réseau d'assainissement sous-dimensionné et de sa topographie. Elle a bénéficié d'importants investissements de la part de l'Eurométropole dans le cadre du schéma directeur de l'assainissement (3 millions d'euros de travaux en 2021 et 2022). Sébastien LAENG souligne que ce sont des aménagements d'adaptation au changement climatique même s'ils sont peu visibles et peu perçus comme tels. Il ajoute que c'est ce contexte particulier qui a incité la commune à intégrer la composante de gestion des eaux pluviales dans le projet d'aménagement présenté.

Une autre spécificité du projet est la présence d'emprises appartenant à l'EMS à raison d'1/3 du coût du projet. La commune a donc demandé à l'EMS de prendre la maîtrise d'ouvrage de l'opération pour une meilleure coordination des travaux.

Sébastien LAENG recommande de vérifier que le bureau d'études VRD sache bien monter des dossiers de demande de subvention spécifiques à l'Agence de l'eau Rhin-Meuse. Il ajoute que l'Agence de l'eau termine sa programmation et que les dispositifs de financement sont susceptibles d'être révisés d'ici la fin de l'année 2024.

Projet 2

Sébastien LAENG présente le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des pôles enfance (école et maison d'assistantes maternelles) et seniors (construction de 2 immeubles de 20 logements et transformation d'une ancienne grange en espace commun en maîtrise d'ouvrage communale).

Le fait d'avoir le même bureau d'étude Electricité sur les deux projets a été un atout pour déposer un seul dossier Climaxion pour l'ensemble auprès de la Région. Un dossier a aussi été déposé auprès du fonds verts. Il est possible de cumuler les dossiers au titre du fonds vert, de la DSIL/DETR. Un complément de soutien a été trouvé auprès de la CAF pour le projet de maison d'assistantes maternelles.

Sébastien LAENG évoque les plafonds qui font qu'un projet ne peut pas être financé au-delà des 80%. Danielle DAMBACH fait part de deux exemples schilikois qui ont permis d'atteindre les 65% et 75% de financement avec beaucoup d'efforts.

Sébastien LAENG pose le constat d'une faible rentabilité du photovoltaïque avec un retour sur investissement de près de 20 ans. Selon les calculs, sur les 2 sites, 92% de l'énergie photovoltaïque

serait autoconsommée par la commune. La collectivité ne prévoit pas de revente de l'électricité parce que cela requiert un budget annexe et une gestion administrative lourde.

Sébastien LAENG recommande de veiller à la puissance produite car, au-delà du seuil de 100 kilowatts-crête (kWc), le niveau des aides diminue et la collectivité est assujettie à une taxation spécifique (IFER).

Il ajoute que l'autoconsommation collective si elle ne concerne pas uniquement des bâtiments communaux requiert un montage vraiment complexe. Il faut créer une entité spécifique et dans tous les cas signer une convention avec électricité de Strasbourg pour injecter l'électricité dans le réseau.

Stéphan SCHUBNEL indique que le recours à un responsable d'équilibre est un prérequis à l'autoconsommation collective selon Électricité de Strasbourg Réseau. Il a fait la simulation pour Geispolsheim.

Emeline LAFAURY indique que la Direction des Transitions Énergie-Climat (DTEC) de l'EMS réfléchit à mettre en place une personne morale territoriale (et non une personne morale pour chaque opération) pour simplifier les projets d'autoconsommation collective.

Projet 3

Sébastien LAENG présente le projet d'installation d'une pompe à chaleur eau/eau sur nappe pour les pôles enfance et seniors décrits précédemment. L'objectif est autant la production de chaleur que le rafraîchissement des locaux. Là encore, Sébastien LAENG souligne le volet « adaptation au changement climatique » du projet (rafraîchissement des locaux pour jeunes enfants et seniors).

Le dossier a été déposé auprès de l'Ademe et non de la Région au regard de la puissance de l'installation. La partie « études » est également subventionnée. Sébastien LAENG pointe la technicité du dossier pour lequel le recours à un bureau d'études spécialisé s'avère indispensable.

Le retour sur investissement est de 4 ans, ce qui est très intéressant par comparaison à une alimentation traditionnelle au gaz qui ne serait pas subventionnée. Un appoint au gaz est prévu. Sylvie ARBOGAST se déclare surprise que le recours à une chaudière gaz ait été maintenu malgré l'installation de la pompe à chaleur. Elle se demande si l'installation d'un modèle plus puissant n'aurait pas été intéressante. Sébastien LAENG lui répond que les calculs ont montré que la pompe à chaleur aurait été surdimensionnée si elle devait couvrir tous les besoins. Le recours au gaz coûtera moins cher car il constituera uniquement un appoint.

Sébastien LAENG ajoute quelques points de vigilance issus de son expérience (diapo 21):

A anticiper avant tout projet d'aménagement / de construction :

- Se faire accompagner par les acteurs locaux (Agence du Climat) le plus en amont possible
- Vérifier ce qui est imposé par la réglementation (photovoltaïque, GIEP...) pour l'intégrer au mieux dans la conception
- S'interroger concernant l'exploitation ultérieure des installations en fonction des moyens financiers, humains et techniques de la collectivité. Certaines installations peuvent nécessiter des compétences techniques, ce qui peut représenter un défi dans les petites communes.

A prévoir quand on s'engage dans une demande de subvention :

- Prévoir dans les marchés de maîtrise d'œuvre le montage des dossiers Climaxion et AERM pour éviter de devoir payer une mission complémentaire

- Anticiper les dossiers de paiement des subventions en veillant à la présentation des pièces de marchés (DPGF...) et des factures à venir
- Ne pas hésiter à superposer les dispositifs

4. Retour d'expériences d'Eckbolsheim (Diapos 22 à 25)

Dominique RITLENG, adjoint à l'environnement et au cadre de vie (ritleng@eckbolsheim.com)

Nicolas WIESEL, Directeur général des services (wiesel@eckbolsheim.com)

Danielle DAMBACH excuse à nouveau Messieurs RITLENG et WIESEL et cède la parole à Maxime AMMENDOLEA pour une présentation des projets de la commune d'Eckbolsheim.

Le projet de relamping de la commune (conversion de l'éclairage public en leds et abaissement généralisé du niveau d'éclairement) visait un objectif de 70% d'économie d'énergie. Il a pu être soutenu par différents dispositifs : Fonds vert à hauteur 227 000€, Lum'Acte (dispositif qui émane du programme ACTEE) et certificats d'économies d'énergie. Par ailleurs, le dispositif Intracting de la Banque des territoires a permis de réduire l'effort d'investissement car une partie du prêt a été financée via les économies d'énergie réalisées. Maxime AMMENDOLEA ajoute que les économies d'énergie sont souvent importantes sur les projets d'éclairage public d'où l'intérêt de « l'intracting ».

Concernant le projet de rénovation énergétique du gymnase Krafft, la recherche de financements a permis d'envisager un projet plus ambitieux intégrant la rénovation d'une salle annexe. La commune a bénéficié du soutien de l'EMS, de la CEA et de la Région pour un quart du projet en plus des subventions plus spécifiquement liés à la transition écologique (Cf diapo 24). Sur ce projet, les échéances étaient trop courtes pour pouvoir bénéficier du soutien de l'Agence de l'eau. Maxime AMMENDOLEA insiste sur l'intérêt d'inscrire très en amont ses projets dans le PTRTE et d'anticiper la recherche de subventions pour optimiser les chances de bénéficier de soutiens. Il recommande par ailleurs de ne pas notifier les marchés de travaux avant d'avoir finalisé son plan de financement.

Maxime AMMENDOLEA poursuit en indiquant que la commune déclare ne pas avoir une culture de la veille sur les financements. Certains projets se sont étoffés d'un point de vue environnemental grâce aux opportunités qui se sont présentées. Ainsi, suite à une intervention de Muriel TEMME de l'Agence du Climat sur la désimperméabilisation, la commune a identifié l'Agence de l'Eau comme financeur possible.

5. Questions-réponses (Diapo 26)

Sébastien LAENG demande si un projet non recensé dans le PTRTE pourrait être financé. Sabrina ZOBIC constate que le PTRTE prend une place de plus en plus importante. Les services de la Préfecture ont demandé un recensement de tous les projets 2023 et 2024 pour lesquels un financement est sollicité. Emeline LAFAURY rappelle l'attachement de Madame la Préfète à cet outil.

6. Points d'actualité

Bilan à mi-parcours du Plan Climat et tournée des communes de Danielle Dambach (Diapo 27)

Danielle DAMBACH remercie les 5 communes qui ont répondu au questionnaire permettant de dresser leur portrait communal (La Wantzenau, Mundolsheim, Ostwald, Plobsheim et Wolfisheim) tout en invitant toutes les autres communes à prendre quelques minutes pour le faire.

Ces portraits de territoire seront joints à la délibération relative au bilan à mi-parcours du Plan Climat. Elle présente le portrait de Fegersheim, première commune rencontrée le vendredi 23 février dans le cadre de sa tournée des communes.

Danielle DAMBACH explique qu'elle avait fait une première tournée au début du mandat. La tournée 2024 permettra d'échanger sur les réalisations autour de la transition écologique et les besoins de soutien éventuels.

Murielle TEMME relaie un évènement organisé par l'Ariena à destination des élu.es et agent.es de collectivités.



Bruno Ulrich,
président de l'Ariena
a le plaisir de vous inviter au

Forum "Renaturation des espaces extérieurs des lieux éducatifs"

à destination des élus et des agents de collectivités

le mercredi 27 mars 2024
de 9h à 12h30 à Sélestat



Lieu : Sélestat au lycée Schwilgué de 9h à 12h30.

Au programme

9h : Accueil par le président de l'Ariena
9h30 : Retours d'expériences de collectivités (Altkirch, Saint-Louis, Strasbourg)
11h30 : La politique d'intervention de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse en faveur de la renaturation des espaces urbanisés
12h : Buffet

Inscription

Pour vous inscrire : <https://forms.gle/mZndq17dQzsfW5J76>
Pour plus d'information vous pouvez nous contacter : lea.berrien@ariena.org

Dates et sujets des 3 prochains GTI sur le climat (Diapo 28)

Danielle DAMBACH donne rendez-vous le 17 avril pour le prochain GTI dédié à l'Atlas de la Biodiversité Communale.

Elle invite les participant.es à diffuser le compte rendu autour d'eux et à prendre contact avec Amandine Dupin (amandine.dupin@strasbourg.eu) pour toute proposition ou remarque. Elle remercie les participant.es et leur souhaite une bonne soirée.

Fin à 19h30